Votre facture 2022

Retrouvez sur portesdebretagne.msa.fr toutes les informations relatives à votre appel de cotisations 2022

Rubrique Exploitant / Cotisations des non salariés / Calcul des cotisations / Emission annuelle des cotisations non-salariés agricoles 2022

Un bordereau rectificatif, sur un ou plusieurs exercices antérieurs, peut également être joint à votre émission annuelle du fait de la prise en compte de vos revenus professionnels ou d'un changement de situation ou de statut vous concernant ou concernant un membre de votre famille.

Mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat : Mise en place d'un taux AMEXA réduit, sous condition de revenus. Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'exonération Jeune Agriculteur.

La MSA Portes de Bretagne auprès des Chefs d'exploitations et d'entreprises en difficulté

Face aux crises qui touchent les filières agricoles du territoire, la MSA met en œuvre des mesures d'accompagnement des chefs d'exploitations ou d'entreprises.
En cas de difficulté de paiement de vos cotisations sociales, vous pouvez prendre contact avec le service recouvrement afin de trouver une solution de paiement adaptée à votre situation.
Pour solliciter un étalement des cotisations sociales, il existe deux possibilités :
- Par téléphone auprès du service recouvrement de la MSA des Portes de Bretagne (contact : 02 99 01 80 95)
- Sur le site internet de la MSA des Portes de Bretagne en téléchargeant l'imprimé de demande d'échéancier.

Les imprimés complétés peuvent nous être retournés par voie postale ou déposés à l'adresse contentieux.blf@portesdebretagne.msa.fr

Mesure de prise en charge de cotisations : Si vous avez effectué une demande de prise en charge de vos cotisations au titre d'un dispositif particulier, le montant de votre facture pourrait ne pas tenir compte d'une éventuelle prise en charge accordée dans le cadre de ce dispositif. Cette éventuelle prise en charge vous sera notifiée ultérieurement.

Vous êtes nouvel(le) installé(e) ?

En l'absence de la connaissance de vos revenus professionnels, une assiette forfaitaire provisoire de nouvel installé vous est appliquée.
Cette assiette forfaitaire sera recalculée dès que nous aurons connaissance de vos revenus professionnels et le montant définitif de vos cotisations et contributions sociales au titre de l'année considérée sera établi.

Pour en savoir plus sur les modalités d'application, rendez-vous sur :
MSA Portes de Bretagne/Exploitant/Cotisations des non salariés/Calcul des cotisations/Nouveaux installés

La modulation des appels mensuels ou fractionnés pour 2023

Si vos revenus professionnels subissent une variation, notamment à la baisse, il sera possible de demander que les appels fractionnés ou prélèvements mensuels des cotisations et contributions sociales de l'année 2023 soient calculés sur une base intégrant les revenus professionnels estimés de l'année 2022.
Aucun justificatif n'est exigé. Le solde des cotisations et contributions sociales est ensuite calculé en intégrant les revenus professionnels définitivement connus de l'année 2022.
Vous pouvez formuler en ligne, dans les meilleurs délais et au plus tard le 31 juillet 2023, une demande de modulation afin de tenir compte de l'évaluation de vos revenus 2022.

Contacter votre MSA

Afin d'obtenir des informations complémentaires sur le calcul de vos cotisations et contributions ou si vous rencontrez des difficultés liées au paiement, vous pouvez contacter votre caisse de MSA via votre Espace Privé, en utilisant le service « Mes messages, Mes réponses ».

Le Service Aux Entreprises de la MSA